

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES****DÉCISION DU PRÉSIDENT****DÉCISION N°25DPFIN7-1-07****Direction des Finances**

**Objet : M57 – Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre – Budget principal**

**Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-10-6,

**Vu** la délibération n°2025CC7-1-2-11 du conseil communautaire en date du 11 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 autorisant le Président à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal de la Communauté de Communes des Deux Rives – Exercice 2025 afin de constituer une provision liée à des recouvrements de restes à recouvrer sur compte de tiers compromis,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De procéder aux virements de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature – Fonction	Objet	Montant
011	617 – 020	Études et recherches	- 4 737,00 €
68	6817 – 01	Dotation aux dépréciations des actifs circulants (provision)	+ 4 737,00 €

**Article 2 :** Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Communautaire.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-54 du Code de la justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Valence d'Agen, le 10-12-2025.

**Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives,**



Jean-Michel BAYLET

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)